

## LE CHATEAU DE GRIGNOLS

---

### HISTOIRE ET DESCRIPTION

---

#### LES ORIGINES

Le lieu de Grignols en Périgord fut habité dès les époques les plus reculées. A Bingués, à Belet, il aurait été trouvé des silex taillés qui, à ce qu'en dit Garraud, paraissent appartenir à l'époque néolithique. En 1845, on signalait à M. de Mourcin (1), à Pontou, près du château de Grignols les restes d'un dolmen aujourd'hui disparu. Enfin Garraud parle aussi d'un tumulus également disparu.

Des données plus certaines permettent d'affirmer l'existence de Grignols à l'époque gallo-romaine. On retrouve encore les substructions d'une villa dans la vallée du Vern, rive droite, en face même du bourg et du château; elles occupent la partie légèrement relevée de la vallée dans l'angle formé par la route de Bruc à Neuvic et la petite route qui passe sur le Pont Rouge. Cette dernière voie traverse même les substructions dans sa partie en déblai. Nous avons recueilli nous-même dans les champs voisins des tuiles à rebord, des pavés ornés, des débris de marbre. Une autre villa existait dans les champs de la Rebière, au pied du Château-Vieux, où l'on trouve encore de nombreux débris de même nature. Une troisième se retrouve à Pérignol, un peu en aval du bourg. On découvre parfois à Grignols des monnaies romaines. Garraud parle d'une monnaie de Marc-Aurèle, et il nous a été donné à nous-même un grand bronze de Hadrien trouvé dans les jardins du bourg au pied du château.

---

(1) *Bulletin de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, t. VIII, p. 452.

D'après Dessalles (1) une voie romaine se détachait à Cendrieux de la voie de Vésonne à Cahors, suivait la vallée du Vern pour aller vers Ribérac et Verteillac rejoindre celle de Saintes. L'assiette même de cette voie subsisterait sur une distance d'une dizaine de kilomètres dans le chemin de la rive gauche du Vern, qui commence en face de la métairie du Bos, passe par la Rebière, le bourg de Grignols, le Moulin d'Acquit, et va, en ligne presque entièrement droite, aboutir à la vallée de l'Isle, qui était traversée au gué du Chalard.

Les villas gallo-romaines, simples maisons de plaisance dépourvues de toutes fortifications ou moyens de défense, furent détruites par les invasions barbares et leurs habitants durent songer à se protéger contre de nouvelles incursions. Ils quittèrent la vallée, s'établirent sur le coteau et c'est de cette époque, non de l'époque gauloise, comme le supposait M. de Taillefer, qu'il faut dater un vestige curieux qu'on désigne sous le nom de Château-Vieux.

Le nom de Gri qu'on a voulu lui donner ne répond à aucune réalité historique et n'a été imaginé que pour permettre une étymologie facile sur laquelle nous reviendrons. Mais déjà, dans un document de 1203, il est qualifié de *Chatel-Vielh* et en 1271 de *Castrum Vetus de Granholio* ; c'est sous ce nom de Château-Vieux qu'il a toujours été désigné depuis dans les actes, qu'il est porté au cadastre et connu encore dans le pays.

Nous empruntons à M. de Gourgues (2) la description de ce curieux ouvrage, encore exacte aujourd'hui :

« A partir de la porte du Château-Neuf, on suit à gauche un petit chemin qui conduit à Pontou et au Soutenat. A la sortie de ce dernier hameau, on aperçoit, sur le prolongement de cette magnifique rampe qui descend au vallon du Vern, un immense ouvrage en terre. Dans une étendue d'environ 600 mètres, à distance égale et du sommet du coteau et de sa base, trois fortes mottes arrondies en forme

---

(1) *Histoire du Périgord*, t. 1, p. 45.

(2) *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, v° Grignols.

de cones tronqués et se suivant l'une après l'autre dans la direction sud-nord de la pente, surgissent au milieu d'un champ de vignes (aujourd'hui incultes).

» Egalité environ dans les dimensions des mottes, dans la largeur du fossé de séparation entre chacune ; égalité de hauteur aussi, car l'élévation de chacune est tellement en plan avec la déclivité du terrain que, comme on l'a fort bien fait observer (*Antiquités de Vézone*, II, 650), une ligne droite inclinée, allant du sommet de la première motte au sommet de la troisième, serait tangente au sommet de la deuxième. Il n'y a aucun mur, aucun amas de pierres. Les fossés n'existent qu'entre les mottes et peut-être en a-t-il toujours été ainsi, parce que l'ouvrage ayant été construit dans une partie de la rampe qui, dans cet endroit, fait une étroite saillie et est resserrée entre le petit vallon qui remonte au Soutenat et celui qui va au Puy de la Garde, les côtés latéraux se trouvaient être en escarpement. »

A l'est de la franchée qui sépare la première de la deuxième motte, se trouve une tour de forme carrée, de 6 mètres de côté, construite en moellons de grès non appareillés, noyés dans un très dur mortier et offrant des murs de 1<sup>m</sup>50 d'épaisseur, laissant un réduit intérieur de 3 mètres au carré. Une baie permettant de surveiller l'approche paraît avoir existé sur la face est. La hauteur actuelle des murs est de 5 à 7 mètres.

A l'époque où elles furent utilisées, il faut se représenter chacune de ces trois mottes comme munie d'une tour en fortes pièces de bois, entourée à la base de palissades derrière lesquelles s'abritaient des ouvrages de bois servant à l'habitation, et l'ensemble des trois mottes englobé encore dans une seconde enceinte de palissades revêtues de terre.

Ce fut là le Château-Vieux, le château primitif du <sup>v</sup><sup>e</sup> ou <sup>vi</sup><sup>e</sup> siècle.

Quant à la tour carrée en pierres, nous la croyons postérieure, construite peut-être au <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle, lors de l'abandon du Château-Vieux, pour servir d'ouvrage avancé au nouveau château et surveiller un point par lequel l'approche était plus facile. Le nom de Puy de la Garde donné au promontoire

plus à l'est évoque aussi le nom d'un autre ouvrage encore plus avancé dominant la vallée vers l'est, sur Manzac, Vergt et Périgueux.

Vers le x<sup>e</sup> siècle, en effet, à la suite des invasions normandes, un nouveau système de défense, peut-être importé par les envahisseurs, sera établi. Le château en bois va être remplacé par un château en pierres muni de bonnes et solides murailles. Dans certains lieux comme à Monclard, à Clérans, le nouveau château sera construit sur l'ancienne motte elle-même. Sur d'autres points comme à Grignols, on choisira un nouvel emplacement qui paraîtra mieux adapté aux nouveaux principes de la fortification.

Ce sera ici le château sur promontoire ou sur éperon dont nous voyons en Dordogne un autre exemple, au plan à peu près exactement identique, dans les ruines du château de Badefols, à quelques kilomètres en amont de Lalinde.

On choisit un éperon ou langue de coteau s'avancant sur la vallée dans la direction est-ouest, naturellement défendu de trois côtés par des pentes escarpées, au nord par la vallée du Vern, au sud par un vallon secondaire très profond et à l'ouest par la jonction des deux vallées. Cette croupe aménagée et élargie par des terrassements est entourée de fortes murailles formant remparts. La partie sud sera notamment élargie pour ménager la construction de caves, maisons d'hommes d'armes, écuries et communs. On obtiendra ainsi une vaste enceinte longue de 200 mètres, large de 60. Cette enceinte sera isolée du coteau à l'est par une série d'ouvrages, un double fossé, dont le premier large de sept mètres, profond de six mètres, creusé dans le roc, et le second un peu plus à l'est. Enfin la place forte proprement dite, de forme triangulaire, sera placée elle-même face au coteau, presque au bord du premier fossé, de manière à présenter deux côtés parfaitement fortifiés vers le coteau. seul point d'attaque possible, la nature s'étant chargée de défendre les autres côtés et les remparts ayant d'ailleurs aidé et complété la position naturelle choisie.

Léo Drouyn a signalé comme une particularité le fait qu'à Grignols le château proprement dit se trouve placé du côté

de la colline, au bord des coupures ou fossés, tandis que dans les autres châteaux sur promontoire et à coupures, tels que Badefols et Castelnaud, il est toujours placé vers la pointe du promontoire.

Tel fut le château qui était encore qualifié en mai 1278 de *Castrum novum de Granholto*, par opposition au *Castrum vetus*, mentionné dans le même acte d'échange entre Hélie de Taleyrand, damoiseau, seigneur de Grignols et l'abbé et le chapitre de Saint-Astier (1).

Quelle est l'étymologie de ce nom de Grignols ? Tous les auteurs qui ont écrit sur Grignols, se basant sur la dénomination patoise actuelle qui est *Gronlon*, ont admis que la terminaison *niou*, traduisait l'adjectif *neuf* (le *Castrum novum* de 1278), et donnait comme nom véritable de l'ancien lieu le radical *Gri*. Cette étymologie facile ne nous paraît pas devoir être suivie. Les objections sont nombreuses. La principale est tirée de la dénomination de *Granhols* écrite dans les actes les plus anciens depuis 1099 et invariablement observée. Si l'étymologie proposée était véritable, les rédacteurs latins n'auraient pas manqué d'écrire *Gri novus* et non *Granhols*, dans lequel on ne retrouve ni *Gri* ni *novus*. C'est ainsi que Neuviç est dénommé dans les actes latins *Novus vicus*. Puis, nous l'avons vu, aucun acte ancien, aucun usage encore subsistant, ne donnent à l'ancien château le nom de *Gri* : ils l'appellent invariablement le Château-Vieux, *Castrum-Vetus*.

Il faut donc rejeter absolument cette étymologie fantaisiste et croire que *Granhols*, que nous trouvons ainsi écrit dans les sirventes de Bertrand de Born, vers 1180, est un nom d'origine celtique, comme Bruc, Grun, Vern, où l'on doit retrouver le suffixe bien connu *ozalum*, à côté d'un radical *Gran* qui nous reste obscur (2).

---

(1) Saint-Allais, pièces justificatives, p. 4.

(2) D'après M. Longnon, les Gaulois révéraient un Dieu *Genannus*, assimilé à Apollon, témoin la dédicace *Apollini Granno*, relevée sur des inscriptions à Cologne, en Wurtemberg et en Alsace. D'autre part, la désinence *ols* aurait un sens diminutif. (Longnon, *Noms de lieu de la France*, p. 466.)

Grignols (Gironde) est également, dans les actes du moyen-âge, dénommé *Granhols*.

L'HISTOIRE

Une très ancienne race de seigneurs de Grignols existe aux x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles. Des incertitudes et des controverses subsistent sur les alliances dans lesquelles elle s'éteignit. Nous n'en rapporterons que ce qui est basé sur des actes certains.

« On rencontre une *Nonia* de Grignols (*Nonia de Granhol*), née vers l'an 980 qui épousa vers l'an 1.000, Gérard de Montignac, qu'elle rendit père de Aïna qui épousa Bernard I<sup>er</sup>, comte de la Marche », dit Saint-Allais, d'après l'abbé Lespine ; ou Boson III, comte du Périgord, d'après Stronski (1).

On a sur ces points un acte de 1072 dans lequel la comtesse Aïna, avec l'assentiment de son fils Aldebert, fait une donation à l'abbaye d'Uzerche pour la rédemption de l'âme de son père Gérard de Montignac et de sa mère Nonia de Granol.

Ce serait cette Aïna, selon M. Stronski, ou sa nièce Asceline, d'après Saint-Allais et Lespine, qui aurait apporté la terre de Grignols aux comtes du Périgord.

Le second document que nous possédons sur les anciens seigneurs du nom de Grignols est une donation de 1099 par Rainaud, évêque de Périgueux, au Chapitre de Saint-Astier, de l'église Saint-Pierre de Neuvic. A cette donation consent Boson de Grignols, seigneur suzerain de Neuvic (*cujus dominationi seculari lege naturalitas Novicensis supplicabat ecclesia*).

Cette première race des anciens seigneurs de Grignols dont les armes, d'après Lespine, étaient « écartelé d'or et de gueules », s'éteint à la fin du xi<sup>e</sup> siècle et dès le début du xiii<sup>e</sup> la seigneurie de Grignols appartient aux comtes de Périgord ; leurs fils puînés en furent depuis constamment apanagés et en portèrent le titre. C'est ainsi qu'en 1135, Boson, comte de Grignols, sa mère et sa femme Contors font donation à l'abbaye de Cadouin de l'église de Monbos. Cette donation

---

(1) *Légende amoureuse de Bertrand de Born*, p. 409, note 1.

est faite à Grignols (*apud Granolium*), en présence de Pierre de Grignols et de Amblard son frère, chevaliers (*militibus*) et de Pierre de Saint-Crespin, chapelain de Grignols. Boson IV de Grignols devait devenir quelques années plus tard comte de Périgord, après la mort de Hélias V Rudel son cousin.

Vers 1180, Bertrand de Born, dans un de ses sirventes, (ed. Thomas, III, 9) mentionne le seigneur de Grignols parmi quatre autres seigneurs du Périgord :

*A ! Poiguilhem, e Clarenz, et Granhol,  
E Saint-Astier mont avetz grant onor :  
Et eu mezeis qui conoisser lam vol,  
E a sobrier Engolesmes major.*

En dehors de ces documents d'histoire l'existence du château de Grignols au XIII<sup>e</sup> siècle est établie par des documents archéologiques. Nous avons, en effet, retrouvé dans les constructions du château actuel des pierres remployées qui portent des ornements romanes indiscutables. Du château lui-même de cette époque, il ne paraît subsister aucun autre vestige identifiable, si ce n'est peut-être les assises inférieures du donjon carré, à l'angle est.

Dans les premiers temps du XIII<sup>e</sup> siècle, Archambaud, comte de Périgord de 1212 à 1239, abandonna à Boson de Grignols, son neveu, tous ses droits sur le château et la châtellenie de Grignols. Cet acte fut confirmé par Hélias VIII Talleyrand, comte de Périgord, au profit du même Boson de Grignols par un acte de janvier 1245, aux termes duquel le comte conclut avec son cousin-germain Boson de Grignols un pacte de famille et de défense mutuelle.

On doit admettre que ce Boson, seigneur de Grignols, cousin-germain du comte de Périgord, fut la tige de la famille de Talleyrand, dont la généalogie se suit depuis lors sans difficulté ni contestation. Cette question du rattachement aux comtes de Périgord a donné lieu à des controverses parfois passionnées, cette famille ayant, au XVII<sup>e</sup> siècle, prétendu relever le titre de comte de Périgord, tombé depuis le XIV<sup>e</sup> siècle par l'extinction de la branche aînée. Louis XVIII qui haïssait son ministre le grand diplomate Talleyrand,

auquel il devait cependant sa couronne, ne disait-il pas malicieusement : « Ils ne se trompent que d'une lettre : ils sont du Périgord et non de Périgord. »

Boson de Grignols partit pour la croisade avec saint Louis, ainsi que l'établit une quittance donnée en 1251 par Marguerite, femme de noble Boson de Grignols, alors au service de Dieu dans les pays d'outre-mer, et Boson, damoiseau, leur fils, à Gaillarde, comtesse de Périgord, et à Archambaud son fils (1).

Boson de Grignols fut un des seigneurs les plus considérés de son époque. On le voit paraître comme garant de la part du roi de France, Louis IX, dans une trêve signée en 1243 avec Henri III, roi d'Angleterre et dans une deuxième trêve en 1255. Ses relations avec le Roi et les ressources qu'il devait en tirer font que nous lui attribuerions volontiers la reconstruction du château dans ses parties fortes, qui subsistent encore, et portent indiscutablement les caractères des constructions militaires du XIII<sup>e</sup> siècle.

En 1277, le comte de Périgord Archambaud III confirma au profit de Hélic de Talleyrand, seigneur de Grignols, la ratification de la possession de Grignols, telle qu'elle résultait de l'acte de 1245. Ce seigneur suivit le parti du roi d'Angleterre, souverain de l'Aquitaine, ainsi que l'établissent divers actes portant quittance de sommes reçues par lui de ce roi, pour ses gages et sa cavalerie.

Cet Hélic de Talleyrand, seigneur de Grignols, encore vivant en 1321, avait épousé Agnès de Chalais, fille du seigneur de Chalais en Angoumois, qui lui apporta le château et la terre de Chalais. Cet événement eut sur les destinées du château de Grignols une portée considérable. De ce jour, en effet, Grignols, berceau de la famille de Talleyrand, cessa d'être pour cette famille la résidence principale. Ce château ne fut plus qu'un lieu de séjours occasionnels et subsista surtout à l'état de forteresse. C'est à cette circonstance qu'on doit probablement l'absence des remaniements successifs que comporte l'habitation continue ; nous lui devons sans

---

(1) Dessalles, I, 98. — Saint-Alais, p. 29.



doute la survivance jusqu'à nous des vieux remparts féodaux du XIII<sup>e</sup> siècle que la plupart des châteaux périgourdiens ont vu disparaître au cours des transformations apportées par des seigneurs désireux de moderniser leurs demeures.

De cette époque, le château de Grignols ne fut guère plus occupé que par des capitaines placés par le seigneur et qui en assuraient la défense. Les documents nous ont conservé les noms de plusieurs de ces capitaines.

C'est assurément aux difficultés existant entre le roi de France et le roi d'Angleterre que nous devons de trouver, en novembre 1301, un acte par lequel Philippe IV le Bel, roi de France, donne à titre d'échange à Hélie de Talleyrand, comte de Périgord, divers châteaux et villes du Périgord, parmi lesquels le *castrum* de Grignols. Il faut, pour expliquer cet acte, entendre que le roi avait non point une possession matérielle du château, mais certains droits de souveraineté, un pouvoir éminent qui se traduisait par des hommages et des redevances. Mais la détention matérielle du château ne paraît pas avoir cessé d'appartenir aux Talleyrand de Chalais, toujours titrés de seigneurs de Grignols.

En 1326, Raymond de Talleyrand, seigneur de Grignols, concède, moyennant finance, certaines franchises et libertés aux nobles et habitants de Grignols, confirmées en 1390 et dont nous avons récemment publié le texte. A la différence de la plupart des coutumes, celles-ci n'instituent pas une commune ou organisation municipale qui n'exista jamais à Grignols. Mais elles associent les nobles de second ordre à l'exercice des pouvoirs seigneuriaux, en ce qui concerne notamment l'administration de la justice pénale et civile et l'établissement des impôts et redevances. Elles constituent à ce titre une atténuation de la puissance seigneuriale, une restriction du pouvoir féodal.

Un document intéressant mentionne des réparations faites au château de Grignols au XIV<sup>e</sup> siècle, en 1337, et précise au moyen de quelles ressources il y était fait face, ainsi que certaines modalités d'exécution. A cette époque, Raymond de Talleyrand, seigneur de Grignols, fils de Hélie, tenait

pour le roi de France, à la différence de son père qui, nous l'avons vu, avait pris parti pour le roi d'Angleterre. La longue période de luttes franco-anglaises qui devait durer plus d'un siècle commençait et le roi d'Angleterre ordonnait à tous ses vassaux de Guienne, la remise en état de leurs fortifications (1). On se fortifiait aussi du côté français et c'est ainsi que le jour de sainte Marie-Madeleine 1337, au château de Grignols, Raymond de Talleyrand expose aux nobles de sa châtellenie « qu'il a reçu des ordres du roi pour que le château de Grignols, qui a un besoin évident d'être réparé, fût bien clos, afin que le lieu de Grignols et le château ne puissent être pris par les ennemis du roi. » Les vassaux représentent qu'ils sont déjà accablés de redevances levées par le bailli du seigneur. Ils conviennent toutefois que, pour faire face aux travaux prescrits par le roi, les habitants de l'honneur de Grignols payeront les redevances suivantes : « Celui qui exploitera sa terre avec une paire de bœufs, deux deniers de monnaie courante ; celui qui n'aura pas de bœufs, mais cultivera à bras sa propre terre, un denier ; et la femme ne possédant pour gagner sa vie qu'une monture à bât, une petite obole ; le tout chaque dimanche pendant une durée de deux années seulement. » Il fut encore dit que les nobles seraient tenus d'entretenir les murs et défenses de leurs habitations personnelles et que s'ils les laissaient tomber par négligence, le seigneur de Grignols ou ses gens les obligeraient à les faire relever. Il fut enfin réglé que les murs du château auraient dix pieds de hauteur jusqu'à la plateforme ou *tauladit*, sur laquelle plateforme règnerait un passage ou chemin de ronde défendu par des ouvrages fortifiés ou créneaux (2).

Il était intéressant de citer cet acte qui établit comment on pourvoyait aux réparations des châteaux, au moyen d'impôts en espèces, et non de corvées personnelles comme on le croit communément.

---

(1) V. Guignard, *Histoire de Castillon*, p. 56.

(2) Bibl. Nat., Fonds Périgord, t. 169, f° 116.

Ce même acte fournit d'autre part une date précieuse de réparations et nous daterions volontiers de cette époque la tour barlongue qui sert d'entrée actuelle au château, face à l'ouest. Cette construction porte en effet les caractères architecturaux du XIV<sup>e</sup> siècle.

Le fils de Raymond de Talleyrand, Bosen, et son petit-fils Hélié, continuèrent à tenir un rôle important dans les guerres du XIV<sup>e</sup> siècle, tantôt anglais, tantôt français, selon que les sollicitations des uns ou des autres étaient plus ou moins pressantes ou monnayées, toujours guerroyant et mêlés à tous les événements importants de cette période troublée. En 1376, le maréchal de Sancerre prit Saint-Astier, fit prisonnier Bosen de Talleyrand, seigneur de Grignols, et vint s'emparer du château de Grignols ; Bosen de Talleyrand dut faire sa soumission au roi de France.

A. JOUANEL.

(A suivre.)

---